

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 31 mars 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 31 mars 2026 à 18 h 30 au centre administratif situé au 449, rue Percy à Magog.

PRÉSENCES

Mme Caroline Lacroix, présidente
Mme Karine Morin, vice-présidente
M. Pierre Asselin
Mme Josée Banville
M. Benoit Champagne
Mme Mélissa Fournier
Mme Jelena Jovic
Mme Angèle Latulippe
Mme Alexandra Lebreux-Marin
M. Jean-François Paradis
M. Étienne Poirier
M. Bruno Thivierge
Mme Béatrice Vandavelde
Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Martin Charron, directeur du Service des ressources humaines

Serge Dion, directeur général adjoint

Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles

Joël Rouleau, directeur du Service des ressources financières

ABSENCE

1. OUVERTURE

CA-260331-1.1

Ouverture de la séance par la présidente à 18 h 40

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-260331-1.2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bruno Thivierge, administrateur, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-260331-1.3

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025

Il est proposé par Alexandra Lebreux-Marin, administratrice, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-260331-1.4

Démission d'un administrateur

Conformément à l'article 175.8 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la secrétaire générale, Lyne Beauchamp, avise le conseil d'administration que Julie Jutras a, en date du 29 mars 2026, démissionné de son poste d'administratrice du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets.

L'article 175.10.1 de la LIP prévoit qu'une vacance à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par la désignation par l'ensemble des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat.

Le processus électoral débutera le 13 avril 2026.

CA-260331-1.5

Période de questions du public et suivis

Il n'y a pas de public.

2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-260331-2.1

Reddition de comptes

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document faisant état des décisions prises par la directrice générale en conformité avec le *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs*.

Procès-verbal
de la séance du conseil d’administration
du Centre de services scolaire des Sommets

3. POINTS DE DÉCISION

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

CA-260331-3.1

Calendrier des séances 2026-2027 – Adoption

L’article 162 de la *Loi sur l’instruction publique* (LIP) prévoit que le centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire.

L’article 2 des Règles de fonctionnement du conseil d’administration prévoit que les réunions doivent se tenir généralement en septembre, novembre, mars et juin.

Il est proposé par Angèle Latulippe, administratrice, et résolu :

D’ADOPTER tel que ci-après, le calendrier des séances ordinaires du conseil d’administration pour l’année scolaire 2026-2027 :

Calendrier des séances ordinaires du conseil d’administration – 2026-2027				
Jeudi 2 juillet 2026 18 h 30 à 21 h 30	Mardi 29 septembre 2026 18 h 30 à 21 h 30	Mardi 24 novembre 2026 18 h 30 à 21 h 30	Mardi 30 mars 2027 18 h 30 à 21 h 30	Mardi 29 juin 2027 18 h 30 à 21 h 30

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

CA-260331-3.2

Actes d’établissements 2026-2027 – Adoption

CONSIDÉRANT les articles 39 et 100 de la *Loi sur l’instruction publique*;

CONSIDÉRANT que les actes d’établissement sont émis avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et qu’ils indiquent le nom, l’adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l’établissement, le cycle ou partie de cycle et l’ordre d’enseignement;

CONSIDÉRANT la résolution CA-251125-3.2;

Il est proposé par Étienne Poirier, administrateur, et résolu :

QUE les actes d’établissement des écoles et des centres pour l’année scolaire 2026-2027 soient adoptés tels qu’ils ont été déposés et qu’ils soient effectifs à compter du 1^{er} juillet 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

RESSOURCES HUMAINES

CA-260331-3.3

Politique relative au télétravail – Adoption

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDS de se doter d'une politique relative au télétravail;

CONSIDÉRANT que la politique proposée respecte les lois et encadrements en vigueur;

CONSIDÉRANT que cette politique doit être lue avec son guide d'application qui pourra être modifié selon l'évolution des normes du travail et du contexte et ce, tout en respectant la politique;

CONSIDÉRANT les travaux et les consultations menés;

Il est proposé par Angèle Latulippe, administratrice, et résolu :

D'ADOPTER la Politique relative au télétravail telle que modifiée. Celle-ci entrera en vigueur le 1^{er} avril 2026 tout comme son guide d'application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RESSOURCES MATÉRIELLES

CA-260331-3.4

Dépôt de demandes d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Adoption

École primaire Notre-Dame-de-Bonsecours (ajout d'un gymnase)

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air les organismes scolaires sont invités à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que l'école ne dispose pas de gymnase conforme pour la pratique sportive;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente;

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité physique pour le bien-être de nos élèves et des citoyens des communautés dans lesquelles nos écoles sont présentes;

Il est proposé par Alexandra Lebreux-Marin, administratrice, et résolu :

QUE le conseil d'administration autorise la présentation du projet décrit précédemment au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

QUE soit confirmé l'engagement du CSSDS à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le CSSDS désigne Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

École primaire Saint-Barthélemy (ajout d'un gymnase)

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air les organismes scolaires sont invités à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que l'école ne dispose pas de gymnase conforme pour la pratique sportive;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente;

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité physique pour le bien-être de nos élèves et des citoyens des communautés dans lesquelles nos écoles sont présentes;

Il est proposé par Mélissa Fournier, administratrice, et résolu :

QUE le conseil d'administration autorise la présentation du projet décrit précédemment au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement du CSSDS à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le CSSDS désigne Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

École primaire Masson (ajout d'un gymnase)

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air les organismes scolaires sont invités à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que l'école ne dispose pas de gymnase conforme pour la pratique sportive;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité physique pour le bien-être de nos élèves et des citoyens des communautés dans lesquelles nos écoles sont présentes;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE le conseil d'administration autorise la présentation du projet décrit précédemment au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement du CSSDS à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le CSSDS désigne Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

École primaire Le Baluchon (ajout d'un gymnase)

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air les organismes scolaires sont invités à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que l'école ne dispose pas de gymnase conforme pour la pratique sportive;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente;

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité physique pour le bien-être de nos élèves et des citoyens des communautés dans lesquelles nos écoles sont présentes;

Il est proposé par Jelena Jovic, administratrice, et résolu :

QUE le conseil d'administration autorise la présentation du projet décrit précédemment au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement du CSSDS à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le CSSDS désigne Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

École primaire Notre-Dame-de-Lourdes (ajout d'un gymnase)

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air les organismes scolaires sont invités à déposer leurs demandes;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que l'école ne dispose pas de gymnase conforme pour la pratique sportive;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente;

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité physique pour le bien-être de nos élèves et des citoyens des communautés dans lesquelles nos écoles sont présentes;

Il est proposé par Bruno Thivierge, administrateur, et résolu :

QUE le conseil d'administration autorise la présentation du projet décrit précédemment au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement du CSSDS à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le CSSDS désigne Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

École secondaire du Tournesol (ajout d'un gymnase)

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air les organismes scolaires sont invités à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que l'école ne dispose pas de suffisamment de plateaux sportifs conformes pour la pratique sportive versus le nombre de groupe pratiquant simultanément;

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité physique pour le bien-être de nos élèves et des citoyens des communautés dans lesquelles nos écoles sont présentes;

Il est proposé par Étienne Poirier, administrateur, et résolu :

QUE le conseil d'administration autorise la présentation du projet décrit précédemment au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement du CSSDS à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

QUE le CSSDS désigne Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

École secondaire de l'Odysée (ajout d'un gymnase)

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air les organismes scolaires sont invités à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que l'école ne dispose pas de suffisamment de plateaux sportifs conformes pour la pratique sportive versus le nombre de groupe pratiquant simultanément;

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité physique pour le bien-être de nos élèves et des citoyens des communautés dans lesquelles nos écoles sont présentes;

Il est proposé par Caroline Lacroix, administratrice, et résolu :

QUE le conseil d'administration autorise la présentation du projet décrit précédemment au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement du CSSDS à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le CSSDS désigne Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

École secondaire l'Escale (piscine)

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air les organismes scolaires sont invités à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que l'école dispose d'une piscine, laquelle doit être mise aux normes afin d'éviter un bris de service;

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité physique pour le bien-être de nos élèves et des citoyens des communautés dans lesquelles nos écoles sont présentes;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE le conseil d'administration autorise la présentation du projet décrit précédemment au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement du CSSDS à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le CSSDS désigne Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

École secondaire de la Ruche (infrastructures sportives extérieures)

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air les organismes scolaires sont invités à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que l'école souhaite se doter d'infrastructures sportives extérieures de qualité;

CONSIDÉRANT que le Centre sportif La Ruche est un OBNL qui exploite les infrastructures sportives de la Ruche pour en faire profiter le plus grand nombre de citoyens de la MRC Memphrémagog;

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité physique pour le bien-être de nos élèves et des citoyens des communautés dans lesquelles nos écoles sont présentes;

Il est proposé par Pierre Asselin, administrateur, et résolu :

QUE le conseil d'administration autorise la présentation du projet décrit précédemment au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement du CSSDS à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le CSSDS désigne Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. POINTS D'INFORMATION

CA-260331-4.1

Processus électoral 2025-2026

Lyne Beauchamp, secrétaire générale, présente le processus électoral du printemps 2026.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-260331-4.2

Révision budgétaire 2025-2026

Joël Rouleau présente la révision budgétaire pour l'année 2025-2026.

CA-260331-4.3

Présentation de résultats en lien avec le PEVR

La directrice générale, Lisa Rodrigue, présente des résultats en lien avec le PEVR.

5. AFFAIRES DIVERSES

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente fait état d'une correspondance échangée entre une école et le ministère de l'Éducation et dont une copie lui a été acheminée.

7. RAPPORT DES COMITÉS

CA-260331-7.1

Comptes-rendus du comité de vérification du 21 octobre et du 18 novembre 2025

Dépôt des comptes-rendus du comité de vérification du 21 octobre et du 18 novembre 2025.

8. CLÔTURE

CA-260331-8.1

Période d'intervention des membres du conseil

CA-260331-8.2

Levée de l'assemblée à 20 h

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

9. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

À la suite de la levée de l'assemblée, les membres du conseil d'administration font l'évaluation de la rencontre.

La présidente

La secrétaire générale